



Litige concernant résiliation canal+

Par **RIBOT**, le **20/01/2009** à **10:18**

Abonné depuis 23 ans j'ai envoyé une lettre de résiliation de mon abonnement en février 2008 .
Accusé de réception demandant un délai de 15 jours MAXIMUM. Sans réponse ultérieure,
mais prélèvements bancaires continuant en mars et avril . Je fais opposition auprès de ma
banque et envoie une L.R. à laquelle canal + me répond en me réclamant les mensualités de
mai et juin !

puis menaces de procès, intervention d'un service contentieux me réclamant 95 euros de
pénalité pour non remise du décodeur, alors que dans tous mes courriers j'ai toujours précisé
tenir à disposition ce décodeur contre remboursement des sommes frauduleusement
prélévées plus frais de correspondance et dossiers , et engagement ECRIT de me
rembourser la caution d'origine de 420 euros

Un service contentieux me réclame maintenant 95 euros de pénalité pour non rendu du
décodeur. Un cabinet d'avocat me menace maintenant d'un procès pénal avec saisie
éventuelle de mes biens.

Pouvez vous me conseiller ? éventuellement m'indiquer un avocat spécialisé dans ce genre
d'affaires . Je réside dans l'est du Val d'Oise. Merci.